

1. *Débitrice*: **COVADIS SA**, chemin du Pont-du-Centenaire 109, 1228 **Plan-les-Ouates**
2. *Durée du sursis concordataire*: 6 mois jusqu'au 30.01.2005
3. *Commissaire*: Me Peter Pirkl, avocat, rue de Rive 6, 1204 Genève
4. *Remarques*: (Réf. Registre du Commerce: CH-660-1887999-8)  
But social: fabrication, exploitation et commercialisation d'un système de lecture de monnaie COVADIS; étude, développement et production, achat et vente de systèmes de paiements pour des terminaux à usage domestique ou de grande consommation, et plus généralement études liées aux domaines précités et auxiliaires des télécommunications et moyens de paiements.  
1) Extrait du jugement JTPI 12248/04 rendu dans la cause C/16934/04-12 SCM:  
"Accorde à COVADIS SA un sursis concordataire de six mois, échéant le 30 janvier 2005.  
Nomme en qualité de commissaire au sursis, aux charges de droit:  
Me Peter Pirkl, avocat, 6, rue de Rive, 1204 Genève  
Lui confie la mission de surveiller l'activité de la société, de s'assurer de la couverture des charges d'exploitation de celle-ci et d'exercer, conformément à l'article 295 al. 2 litt. b LP, les fonctions prévues par les articles 298 à 302, et 304 LP."  
2) Les créanciers de COVADIS SA sont invités, dans un délai de 20 jours à compter de la présente publication, à indiquer leurs créances au commissaire, sous peine d'être exclus des délibérations relatives au concordat.  
3) Adresse pour l'envoi des productions: Peter Pirkl, Avocat, 6, rue de Rive, 1204 Genève.  
4) La date et le lieu de l'assemblée des créanciers seront publiés ultérieurement.  
Peter Pirkl, avocat  
1204 Genève

(02521440)